

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2549

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« l'impasse »,

le mot :

« la situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer le mot "impasse", à connotation faiblement juridique et hautement politique, par le mot "situations", plus objectif et moins équivoque.

Il arrive parfois que des "impasses thérapeutiques" se révèlent être des stades intermédiaires d'une maladie.

Il arrive aussi que des malade que l'on considérait en "impasse thérapeutique" finissent par guérir.